

COMMUNE DE SERMESSE
Réunion du Conseil Municipal

PROCES VERBAL

Séance du 09/11/2023

Convocation en date du 03/11/2023

Date de l'affichage : 03/11/2023

Le 09 novembre deux-mille vingt-trois, à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **Alain LEGROS, Maire**.

Présents : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT, Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Absents excusés : Pascaline COUTACHOT, William WEBER (procuration à Cyril PETIOT)

Secrétaire de séance : Béatrice VIOLOT

ORDRE DU JOUR

- 1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07/09/2023**
- 2/ DELIBERATION : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**
- 3/ DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS BUDGET 2024**
- 4/ PRESENTATION RPQS 2022 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) Eau potable (Syndicat des eaux) et Assainissement Non collectif (SPANC SIRTOM)**
- 5/ DELIBERATION : APPROBATION DU RPQS 2022 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) Assainissement Collectif**
- 6/ DELIBERATION : COMPTABILITE, PASSAGE AU PLAN COMPTABLE M57 AU 01/01/2024**
- 7/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07/09/2023

Le projet de procès-verbal a été adressé à tous les conseillers. Sans observation reçue ni formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ DELIBERATION : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le Maire expose qu'une information sur le bulletin municipal a été faite pour prévenir la population que du bois de chauffage pouvait être mis à disposition des intéressés pour une coupe à réaliser cet hiver, notamment rue de la Dombe pour un montant de 4€ le stère annoncé

M Jean-Pierre LACAILLE informe les élus que 4 candidats se sont manifestés

Pour entériner la fixation du prix de la vente de bois de chauffage il convient de délibérer

Vote pour la fixation du tarif du bois de chauffage

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de fixer à 4€/stère le bois de chauffage mis à disposition aux habitants

3/ DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS BUDGET 2024

Le Maire informe les élus qu'il a reçu des demandes de subventions de la part de plusieurs organismes ou associations départementales

Vote pour le versement d'une subvention aux Restos du Cœur de Verdun sur le Doubs

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention 100€ à l'antenne des Restos du Cœur de Verdun sur le Doubs pour 2024 ; le montant des crédits sera inscrit au budget

4/ PRESENTATION RPQS 2022 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) Eau potable (Syndicat des eaux) et Assainissement Non collectif (SPANC SIRTOM)

Le Maire rend compte du rapport établi pour le syndicat des Eaux pour l'année 2022 ; il est noté notamment quelques fuites au niveau du château d'eau, un nombre d'abonnés pour la commune de 144, un renouvellement de 2km environ de réseau...

Le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport établi par le Syndicat Intercommunal de la Région de Chagny pour l'année 2022 concernant l'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Municipal prend acte des rapports ainsi présentés

5/ DELIBERATION : APPROBATION DU RPQS 2022 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) Assainissement Collectif

Le Maire présente le rapport de 2022 ; il est noté notamment que le réseau est en état de bon fonctionnement, 2 visites ont été effectuées par les services du Conseil Départemental (avril et septembre) pour le contrôle des installations, la part fixe (85€) et la part variable (2.50€/m3 d'eau utilisés) sont inchangées

Vote pour l'approbation du RPQS 2022 Assainissement Collectif

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal

-adopte le RPQS assainissement collectif 2022

-décide la mise en ligne du RPQS et de sa délibération

-décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6/ DELIBERATION : COMPTABILITE, PASSAGE AU PLAN COMPTABLE M57 AU 01/01/2024

a/ COMPTABILITE : DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Chalon sur Saône l'a alerté sur un défaut de paiement de loyer du locataire d'un logement communal

Ce défaut de loyer concerne plusieurs mois

Une lettre recommandée en date du 17 octobre 2023 pour une convocation en mairie le 24 octobre 2023 a été envoyée à l'intéressé, qui n'a pas donné suite.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ester en justice et de confier le dossier au Commissaire de Justice à Louhans

Vote pour autoriser le Maire à ester en justice :

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et confier le dossier à M TOUILLIER pour réclamer auprès du locataire, le montant total au 17 octobre 2023 tel qu'il en ressort de la situation transmise par la Trésorerie de Chalon sur Saône

b/ PASSAGE AU PLAN COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2023

Le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités (régions, départements, établissements publics intercommunaux et communes)

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires

Ainsi :

-en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif

-en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

-en matière de gestion des crédits pour les dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses de chacune des sections

Les dispositions allégées sont introduites pour les collectivités de moins de 3500 habitants avec un référentiel M57 simplifié

Cela se traduit par :

- un plan comptable abrégé M57 ABR
- des règles budgétaires assouplies

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour Sermesse, son budget communal principal

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités est programmée pour le 1er janvier 2024

Un avis favorable a été donné par le comptable le 10/10/2023

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le passage de la commune de Sermesse à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Vote pour le passage au plan comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 :

Ont voté POUR : Michel ATTANÉ, Emmanuel BARRAUT, Jean-Pierre LACAILLE, Alain LEGROS, Pascaline PERNOT, Cyril PETIOT (+procuration de William WEBER), Christophe ROSIER, Roméo ROY, Béatrice VIOLOT

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire :

Vu :

- l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
- l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques

Considérant que :

La collectivité souhaite adopter le référentiel M57 simplifié et la nomenclature M57 ABR à compter du 1er janvier 2024

Vu l'avis favorable du comptable assignataire en date du 10/10/2023, décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2024, l'instruction comptable M57

Cette norme s'appliquera au budget communal de Sermesse

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal de Sermesse en adoptant le référentiel M57 simplifié et le plan comptable M57 abrégé à compter du 1er janvier 2024

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

7/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu à 11h suivie d'une exposition et d'un vin d'honneur à la salle des fêtes ; des invitations à la population ont été transmises dans les boîtes aux lettres

Beaujolais Nouveau

Le Comité des Fêtes organise une soirée Beaujolais le 17 novembre prochain

Arbre de Noël des enfants

Le Comité des Fêtes organise un goûter avec spectacle pour les enfants de la commune le 16 décembre 2023

La commune prévoit la commande de bons d'achats chez King Jouets ; une commande sera

passée auprès de l'enseigne en fonction du listing des enfants ayant-droit (élèves maternelles et primaires et les plus jeunes)

Illuminations de fin d'année

Un contact sera pris pour installer les illuminations à partir du 15 décembre.

Chauffage salle des fêtes

Le circulateur d'eau a dû à nouveau être changé pour un montant de 630€ TTC, la garantie décennale sera appliquée pour demander un remboursement à l'installateur.

L'entreprise qui a œuvré recommande de modifier le circuit et de poser un second circulateur nécessaire pour la bonne marche de l'installation qui pose problème. Modification prévue au printemps 2024.

Isolation salle des associations

L'isolation phonique par la pose de plaques sur les murs à l'intérieur de la pièce a bien été exécutée et le rendu est appréciable

Echafaudages

Pour divers travaux de ravalement de façades ou isolations extérieures de maisons chez des particulier, des échafaudages ont été installés par des entreprises notamment rue du Chapot et rue de la Dombe sous couvert d'arrêtés municipaux

Bleuets de France

Des cocardes ont été achetées pour être remises lors de la cérémonie du 11 novembre ; le Maire offre à chacun des membres du conseil et au personnel un bleuet

Atlas Energies renouvelables

Béatrice VIOLOT et Jean-Pierre LACAILLE se sont rendus à une réunion à Verdun sur le Doubs pour la présentation d'un Atlas par le syndicat mixte du Chalonnais pouvant aider à la constitution d'une Zone d'Accélération des énergies renouvelables (ZAer). Une loi de mars 2023 porte obligation pour les communes de déterminer au 31/12/2023 des secteurs pouvant recevoir une (des) installation(s) dédiée(s) aux énergies renouvelables.

Le rapport de la réunion est attendu ; une note sera distribuée dans les boîtes aux lettres pour solliciter l'avis des administrés qui le souhaitent.

Syndicat des eaux

Réalisation d'un Schéma Directeur portant sur l'alimentation en eau potable est requis

Un rendez-vous téléphonique pour traiter du sujet est pris avec le responsable pour le 28/11/2023

Schéma Directeur Assainissement collectif

Un Schéma Directeur est également à établir ; une demande de mutualisation est lancée au sein de la Communauté de communes.

Prime pouvoir achat

Un décret d'application du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été publié pour certains agents de la fonction publique territoriale

Les conseils municipaux peuvent mettre en place cette prime sous réserve d'avoir au préalable saisi le Comité Social Territorial du Centre de Gestion en présentant un projet de délibération

La prime est versable jusqu'en juin 2024, calculée en fonction du temps de travail des agents avec un barème fixant les montants maximaux. Dossier à l'étude.

Commission de contrôle de la liste électorale

Un renouvellement des membres constituant la commission est requis ; il sera transmis en Préfecture et au Tribunal ; les personnes actuellement titulaires et suppléantes sont reconduites

Une réunion devra être faite avant le 31 décembre pour acter les mouvements des électeurs sur la liste électorale fournie par l'INSEE

Noël des crèches de la Communauté de communes.

Les crèches de Verdun sur le Doubs et Clux Villeneuve organisent le 21 décembre prochain un goûter et un spectacle pour les familles à la salle des fêtes de la commune

Subventions perçues

La Fondation du Patrimoine et le Conseil Régional ont versé à la commune la somme de 1519.40€ dans le cadre des travaux de l'église

La subvention pour le city stade a été reçu : 25 400€ (Agence des Sports)

Appel à projets 2024

Dans le cadre du programme d'investissement prévu en 2024 pour la mise en place d'un second columbarium au cimetière, une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental avant le 31 décembre 2023.

Dans le cadre des travaux de busage rue des Vignes vers la placette Motard pour 2024, des demandes de subvention seront envoyées auprès du Conseil Départemental (produit des amendes de police)

Autres travaux de busage.

L'achat d'un collecteur pour la rue de la Dombe est à prévoir ; un administré équipé offre gracieusement la mise en place du collecteur

Plantations

Plantations diverses au city/parking+aménagement du parking de la mairie + végétalisation du cimetière : une aide des fonds européens LEADER peut être accordée (jusqu'à 80%). Le dossier est à l'étude avec différents services extérieurs.

Entretien des talus

La visite d'automne au vu des fortes pluies n'a pas permis à l'entreprise de faucher les talus ; les travaux sont décalés en attendant une amélioration de la météo

Grave émulsion rue de la Rossignotte

M Cyril PETIOT informe que la grave émulsion utilisée pour la réfection de la chaussée rue de la Rossignotte recouvre en partie les bouches à clé et les regards : l'entreprise et la Communauté de communes seront contactées pour dégager les surfaces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h45.

Le secrétaire de séance
Béatrice VIOLOT

Le Maire,
Alain LEGROS